

*« Être en vacances c'est n'avoir rien à faire
et avoir toute la journée pour le faire. »*

Robert Orben

ÉDITO

Édito spécial été 2022

Un numéro spécial « été » pour le petit journal cette année, c'est une gageure, car le programme des festivités dans notre village est plutôt sommaire, mais c'est tellement chic !

Il n'empêche qu'une question est sur toutes les lèvres des allodien(e)s à l'heure où j'écris ces lignes : Où se tiendra le célèbre vide grenier de LALLEU, après deux années d'abstinence ?

De son côté la Bibliothèque prend ses quartiers d'été et se délocalise à la rentrée sur l'esplanade de la Mairie sous forme de deux modules reliés.

Que de mouvements !

Profitez-en pour vous inscrire dès à présent au repas traditionnel japonais que nous confectionnera MAIKO le 1^{er} octobre dans le cadre d'une journée spéciale JAPON (10 places).

Bonnes vacances , et un petit conseil : garder un masque à portée de bouche !

Voilà l'été !

YB



AGENDA Été

- **27/07 : Colis alimentaire Halte du Coeur 11h>12h30**
- **31/07 : Festival de l'artisanat local**
-
- **21/08 : Vide Grenier au Terrain de Foot**
- **01/10 : Temps fort Japon à Lalleu**
-

FERMETURE DE LA MAIRIE

Le Vendredi 15 juillet toute la journée

Puis du 1^{er} août au 19 août 2022.

Pendant les vacances

N° d'appel 02 99 43 12 32 ou 07 56 38 27 61

MARCHÉ D'ARTISANS LOCAUX

Pour fêter sa première saison, Les Jardins du Carré d'Ach organisent une porte ouverte sous forme de festival de l'artisanat local.

Les Jardins se situent à L'Eumelet 35320 Lalleu et l'évènement sera ouvert de 10h à 18h.

A l'occasion la route communale sera en sens unique entre les lieux dits Mon Avis et les bois et la route du Rôti sera aussi en sens unique mais inverse.

Au programme : des mini-conférences sur des thèmes variés (ruche, fruitiers, shiatsu ...), un marché d'artisans divers ... mais tous locaux ! (des producteurs aux artistes en passant par des praticiens en shiatsu ou encore de l'éducation canine), proposition de tours en calèche et démonstration de chien de troupeau, sans oublier l'indispensable galette saucisse et la buvette !

Le nombre de places n'étant pas limité, l'évènement reste ouvert aux artisans qui souhaiteraient participer pour passer un moment sympa, se faire connaître auprès des habitants locaux mais aussi rencontrer d'autres professionnels.

Pour toute information, contact au 06 89 51 04 87.

Nous vous attendons nombreux !

VIDE GRENIER DE LALLEU !

!! Actualités / Breaking news !!

Suite à la réunion du Comité des Fêtes du 8 juin, et en tenant compte du débat suscité par l'organisation du vide grenier du 21 août, le Comité confirme que le vide grenier 2022 aura bien lieu au **TERRAIN DE FOOT de Lalleu**. Cette décision n'est pas pour porter préjudice à qui que ce soit mais il s'agit d'une décision liée à l'organisation. En effet, cette année les cultures ne permettent pas d'utiliser les champs habituels de la rue des lilas, pour le stationnement notamment. Et c'est plus compliqué d'utiliser d'autres rues puisqu'elles sont départementales.

Pas de réservation nécessaire / Emplacement gratuit et libre

Buvette et restauration sur place

Contacts et informations : 02 99 43 15 30 et 06 86 18 06 00

La Mairie rappelle que le déballage sur la voie publique est interdit sans autorisation sous peine d'amende.

LA BOULANGE.

Cet été, Maiko prend son congé maternité mais la Boulange. ne fermera pas ses portes les mardis et vendredis !!

En effet, du 19 juillet à fin août la boulangerie sera ouverte les mardis et vendredis, aux heures habituelles grâce à Laurette, la future boulangère de Coësmes !

LES JARDINS DU CARRÉ D'ACH

**PORTES OUVERTES
MARCHÉ D'ARTISANS LOCAUX
ANIMATIONS
LALLEU (35)**

**DIMANCHE 31
JUILLET 2022
DE 10H A 18H**

**ENTREE
GRATUITE**

**RESTAURATION
SUR PLACE**

**TOURS EN CALECHE
PRESENTATION DE LA RUCHE
CHIEN DE TROUPEAU**

**L'Eumelet, 35320 LALLEU
06 89 51 04 87**

**maraichage diversifié
légumes bio**

VIDE GRENIER

**Pas besoin de
réserver**



**Buvette
Restauration
sur place**

**21
-
08
-
22**

**Emplacement
gratuit et
libre**

LALLEU

**Au terrain de
foot**

ÉPICERIE AN ALLOZ

L'épicerie / café du village sera fermée pour congés d'été du 30 juillet au 17 août inclus.

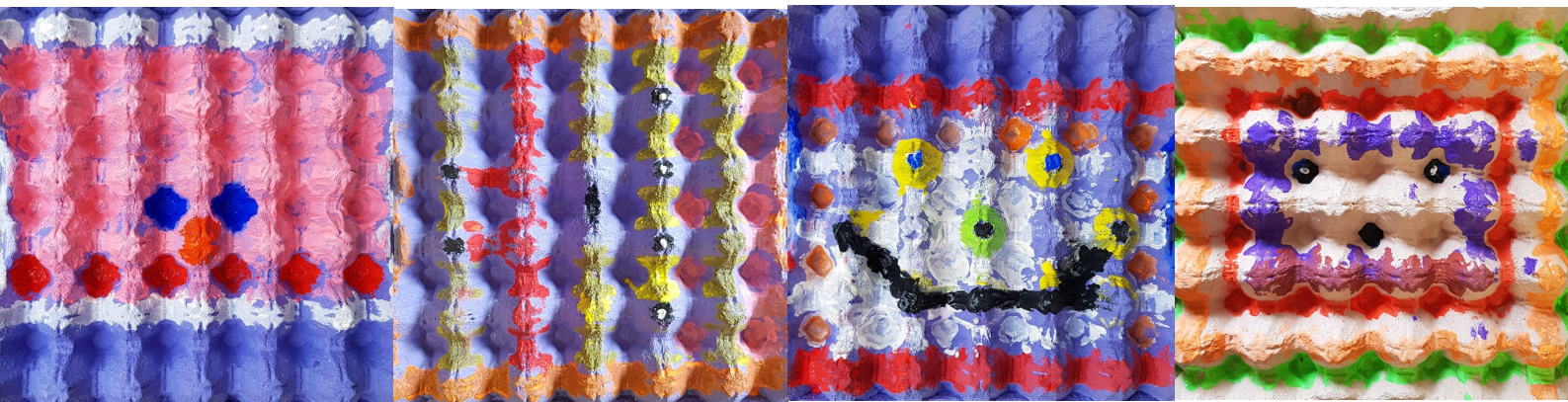
Le dimanche 21 août, jour du vide grenier, ouverture seulement le matin, jusqu'à 13h.

ENTREE AU COLLEGE !

Lancé de chapeau pour les 19 enfants du RPI qui vont rentrer au collège en septembre et qui viennent de recevoir leur calculatrice et le diplôme de l'école ! C'est un moment important dans la scolarité de nos enfants qui se retrouvent propulsés dans un nouvel établissement avec de nouvelles méthodologies, des emplois du temps et des cartables souvent bien chargés ! Tout va bien se passer, encourageons-les !



TRAVAUX DES ENFANTS SUR LE TEMPS DE LA GARDERIE



FÊTE DES ÉCOLES DU 19 JUIN À LA COUYÈRE :

Une belle fête des écoles après deux ans d'attente et malgré un temps incertain qui a ravi les enfants du RPI. Nous avons profité d'un beau spectacle des enfants suivi par une après-midi très conviviale. Les grands comme les plus petits ont pu découvrir la nouveauté de cette année, les jeux bretons. Merci à La Couyère de nous avoir accueilli. Merci à tous pour votre aide et votre soutien tout au long de cette année, nous nous retrouverons à la rentrée pour l'assemblée générale et faire le bilan de l'année 2021/2022 riche en événements. Bonne vacances à tous

L'équipe APE





À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Venez découvrir un nouveau livre, une bande dessinée, une activité culturelle...
L'INSCRIPTION EST GRATUITE

ROMANS

L'homme-chevreuil de Geoffroy Delorme

Geoffroy Delorme a vécu sept ans dans la forêt de Louviers en Normandie, en compagnie des chevreuils. Il a fait sien leur mode de vie. Il a vécu seul, sans tente, sans abri, ni même un sac de couchage ou une couverture. Il s'est nourri comme eux, a dormi comme eux et s'est protégé des intrus comme eux. Les chevreuils sont devenus ses amis, ses guides. Dix ans après avoir retrouvé la civilisation, "L'homme-chevreuil", raconte cette folle immersion.

La Fille qu'on appelle

Quand il n'est pas sur un ring à boxer, Max Le Corre est chauffeur pour le maire de la ville. Il est surtout le père de Laura qui, du haut de ses vingt ans, a décidé de revenir vivre avec lui. Alors Max se dit que ce serait une bonne idée si le maire pouvait l'aider à trouver un logement.

Le vent des Khazars, sur les traces d'une civilisation juive méconnue

Qui se souvient encore des Khazars, ce peuple juif dont le royaume s'étendait de la mer Caspienne à la mer Noire, il y a plus de mille ans ? Marc Sofer, écrivain et historien du peuple juif, continue son enquête sur cette ancienne civilisation qu'il connaît bien. Son investigation l'emmène jusqu'aux puits de pétrole de la mer Caspienne, leurs enjeux de pouvoir et de civilisation...

Dans ce flamboyant diptyque, adapté du best-seller de Marek Halter, le lecteur pourra suivre les nombreux rebondissements de l'enquête de Marc Sofer, mais aussi les intrigues de palais du roi des Khazars...



Notez dès maintenant pour le samedi 1er Octobre : LE JAPON SERA L'HONNEUR à LALLEU !

- Démonstration de Kendo et de Judo,
- Spectacle Kamishibai par la compagnie Artamuse
Technique de contage d'origine japonaise basée sur des images qui défilent dans un butai, petit théâtre en bois portatif.
> Tous publics à 17 h
- Atelier de cuisine Japonaise : venez apprendre et préparer un Bento ! Encas traditionnel japonais, cet atelier sera animé par notre boulangère Maïko !
Soyez vigilants : Seuls dix convives seront invités, réservez donc vos places au plus vite ! Au **02 99 43 12 32** (Mairie) ou au **02 99 44 25 85**
> Rendez-vous à 18h.

Sur inscription au **02 99 44 25 85** ou par mail à **bibliothèque.lalleu35@gmail.com**

RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES

Le Japon à l'honneur en 2022

Expositions, temps forts, ateliers et animations

Avril - décembre 2022
Gratuit
Dans les bibliothèques du territoire

Inscription obligatoire pour les ateliers et animations.

Partez à la découverte du Japon, ses traditions et sa culture, dans les 20 bibliothèques de Bretagne porte de Loire Communauté.

PROGRAMME COMPLET MIS À JOUR
TOUT AU LONG DE L'ANNÉE SUR
BRETAGNEPORTEDELOIRE.FR

Ille & Vilaine LE DÉPARTEMENT

BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTÉ CULTURE



PENSEZ-Y : vous avez accès via le site <https://reseaubibliotheques.bretagneportede Loire.fr/>
à un catalogue de plus de 8000 livres, disques, films qui vous permet d'effectuer des recherches dans l'ensemble des bibliothèques du réseau !

Le Petit Journal de Lalleu

Vous avez de bonnes idées d'articles ? Vous souhaitez améliorer le PJJ ?
Rejoignez le comité de rédaction qui a fort besoin d'aide et de soutien !

lepetitjournaldelalleu@gmail.com



J'aime mon village. Lalleu

PLACE GUY DESRIVIERES ET BIBLIOTHÈQUE

Afin de répondre aux besoins de l'école de Lalleu, notamment en terme de place pour faire dormir les enfants dans de bonnes conditions, la **Bibliothèque de Lalleu va déménager provisoirement** dans deux préfabriqués sur la place Guy Desrivières en face de la mairie.

Ce déménagement sera opéré pendant le **mois d'août, mois de fermeture au public de la bibliothèque.**



LE TERRAIN MULTISPORTS

Vous l'avez certainement déjà aperçu, les aménagements du citypark sont désormais achevés !

Dès le début du mois d'août (en attente de vérifications de sécurité), chaussez vos baskets, prenez vos ballons et venez seul, en famille ou entre amis pour battre vos records de vitesse, de dunk ou tout simplement vous dépenser au grand air !

Bon été sportif !!!

Compte rendu Conseil Municipal du 22 juin 2022

Présents : Mmes COTTIER, CHAUSSIS, LE BOZEC, MALEUVRE. MM LASSALLE, BOUVET, HILBEY, GIMENO, PAPION et VEINANTE.

Absents excusés : MM. DEFFAINS, BARDY, BOUTIER avec pouvoir à M. LASSALLE, et Mme HALATRE avec pouvoir à Mme CHAUSSIS.

Mme PRIME arrivant en fin de réunion.

Tarif Repas CAT et Tarif Repas Cantine pour la période 2022/2023

Le tarif repas à compter de la rentrée scolaire va passer de 3,57€ HT à 3,69€ HT pour les enfants et de 5,94€ HT à 6,15€ HT pour les adultes.

Pour : 12

Le tarif repas cantine va donc passer de 3,77 TTC à 3,89 TTC pour les enfants et de 6,27 TTC à 6,49 TTC pour les adultes.

Pour : 12

Ajout d'un élément dans le règlement de la cantine

Le règlement institué en 2019 pour la cantine prévoyait un certain nombre de règles. Les ATSEM passant beaucoup de temps à gérer les serviettes de table (lavage, séchage, pliage) ont demandé à ce que les serviettes soient fournies par les parents d'élèves. Il est donc nécessaire de rajouter dans ce règlement la fourniture de 2 serviettes de table avec le prénom et le nom de l'enfant inscrits dessus de manière indélébile, l'une étant utilisée les lundis et mardis et l'autre les jeudis et vendredis. Les deux serviettes seront remises dans le cartable le vendredi soir et devront être lavées et remises le lundi matin dans le cartable.

Pour : 12

Ajout Précision sur le passage en 2023 de la nomenclature M57

Lors de la délibération 2021058 nous avons adopté le changement de nomenclature au 01 01 2023. Suite à différentes réunions suivies par la secrétaire de Mairie, il semble nécessaire d'opter pour la M57 détaillée pour plus de simplicité et de compréhension lors de la réalisation du compte Administratif.

Pour : 12

Travaux Dans le cimetière – Dépose de Croix et exhumation d'une concession- Décision modificative N°3

Mme COTTIER informe le Conseil Municipal avoir reçu un appel d'une personne concernant une concession située à proximité de celle de ses parents à savoir si elle était libre ou non. Après vérification, cette concession n'a pas été entretenue et visitée depuis très longtemps. Aucun titre de concession en Mairie n'a été trouvé pour cet emplacement. La Commission Cimetière a donc décidé de répondre favorablement à la demande de l'administré en lui expliquant que cette concession pouvait lui être octroyée après que la municipalité ait évacué les restants de cette concession ainsi que les monuments. La Commission cimetière a donc fait appel à plusieurs entreprises funéraires pour connaître le coût des travaux pour exhumer les restants de corps et enlever et éliminer la croix et les monuments. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le devis de l'entreprise MARBRERIE CHAPELET GUIFFAULT pour un montant de 380 € HT soit 456 € TTC et décide de procéder de cette manière pour la décision modificative :

21561 – « Matériel roulant » - 466 €

21316 – « Equipement du cimetière » + 466 €

Pour : 12

Emploi Jeunes PTIT BOULOTS

Cette année encore la Mairie a décidé de prendre dans le cadre de ce dispositif deux jeunes de 16 à 17 ans inclus, pour des missions de type: aide au classement, au tri sélectif et à la mise sous pli au sein du service administratif, aide au rangement et au classement à la médiathèque, aide au rangement dans les écoles, aide à des travaux d'entretien des bâtiments et espaces publics. La Communauté de Communes ayant reçu 2 candidatures et n'autorisant le recrutement que d'un seul vacataire pour la commune de LALLEU par le biais de sa convention, Monsieur le Maire propose de recruter les deux jeunes, une sur le budget BPLC et l'autre sur le budget de la commune du 8 au 12 juillet et de du 24 au 26 août sur la base de 17 H.

Pour : 12

(SUITE) Compte rendu Conseil Municipal du 22 juin 2022

Publicité des actes de la collectivité

Monsieur le Maire indique que la réforme de la publicité des actes des collectivités a posé le principe de la publication des actes de la commune par voie électronique. Les communes de moins de 3 500 habitants peuvent, par délibération, choisir un autre mode de publication :

1° Soit par affichage ;

2° Soit par publication sur papier, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat ;

3° Soit par publication sous forme électronique.

Il est proposé au Conseil Municipal d'opter pour la modalité de publicité suivante :

Publicité des actes de la commune par affichage,,

Publicité des actes de la commune par publication papier, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat,

Publicité des actes de la commune par publication sous forme électronique, sur le site internet de la commune.

Le conseil décide par 12 voix de maintenir la publication sur papier à disposition du public.

DÉCISION MODIFICATIVE N°4

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2022030 concernant la validation du devis pour l'achat de deux modules pour y installer temporairement la bibliothèque. Lors de la prise de cette délibération, il a été oublié de prendre une décision modificative pour cette dépense non prévue au budget, ainsi il est donc proposé cette décision modificative :

2313 «Construction» - 28 194.00 €

2315 «Installation, matériel et outillages techniques» +28 194.00 €

Pour : 12

DÉCISION MODIFICATIVE N°5

Monsieur le Maire informe les élus que pour la prochaine rentrée scolaire des travaux vont devoir se faire dans l'école, notamment le perçage d'un mur et l'installation d'une nouvelle porte pour donner un nouvel accès à la première classe dans le couloir desservant la nouvelle garderie.

N'ayant pas prévu ces travaux, il nous faut réaliser une décision modificative pour pouvoir payer ces travaux, ainsi il est donc proposé de la réaliser de cette manière :

21561 - « Matériel roulant » - 6 000 €

2158 « Autres installations, matériel et outillage technique » + 6 000 €

Pour:12

LNOPBL (Liaisons Nouvelles Ouest Bretagne – Pays de Loire) – Motion sur les scénarii de création de nouvelles lignes ferroviaires sur le territoire des Vallons de Vilaine

Motion à l'attention du Préfet de la Région Bretagne, des Présidents du Conseil Régional et Conseil Départemental, des membres de la Commission Nationale du Débat Public, de SNCF Réseau.

Dans un souci d'aménagement du territoire, il a été initié dès le début des années 2000, une réflexion pour améliorer la desserte en Ligne Ferroviaire à Grande Vitesse sur l'ensemble de la Région Bretagne. En février 2020, une décision ministérielle a engagé des études préliminaires pour notamment « construire graduellement les scénarios d'amélioration des deux axes ferroviaires « Nantes – Rennes » et « Rennes – Brest » en étudiant à la fois la modernisation des lignes existantes, la modernisation de la signalisation et la création de lignes nouvelles ». Un territoire coupé en deux, 600 ha de terres agricoles et naturelles consommées.

Directement concerné par la desserte ferroviaire Rennes – Nantes, le territoire des Vallons de Vilaine est impacté par les différents scénarii, que ce soit la création d'une nouvelle ligne ou l'amélioration des lignes existantes, mais à des degrés divers. Trois hypothèses: les impacts fonciers et environnementaux sont jugés faibles (doublement des voies existantes) à fortes avec la création de plus de 50 kms de lignes nouvelles pour un gain de 11 minutes. La consommation foncière serait de terres agricoles et naturelles autour de 550 à 600 ha. Une politique nationale de réduction des consommations foncières depuis plus de 20 ans. Depuis plus de 20 ans, le législateur invite et conditionne le développement des collectivités au regard d'une gestion responsable et économe de l'espace. La récente loi Climat & Résilience, en août 2021, ne vient que confirmer avec une ambition plus forte, la nécessaire prise en compte de cet objectif, et avec cette fois-ci un jalon important et de taille, le Zéro Artificialisation Nette à l'horizon 2050. En parallèle, l'Etat Français et l'Union Européenne n'ont de cesse d'inviter et d'imposer aux collectivités la protection de l'environnement avec par exemple l'évaluation environnementale des projets d'aménagement ou bien encore la prise en compte de la trame verte et bleue. Comme partout, le territoire des Vallons de Vilaine s'attache à prendre en compte ces orientations pour la préservation de la biodiversité, des paysages et du maintien d'une agriculture dans notre territoire. Une véritable « balafre », un projet déraisonnable au 21ème siècle.

Ce projet LNOPBL qui pourrait créer une nouvelle ligne ferroviaire entre l'agglomération Rennaise et la commune de Redon est difficilement entendable pour les acteurs et habitants de notre territoire. Une nouvelle ligne ferroviaire, comme chacun sait, c'est une véritable « balafre » paysagère dans notre territoire, une coupure nette et que très partiellement franchissable rendant l'organisation et les connexions entre nos espaces difficiles. D'autant plus, qu'une ligne ferroviaire existe déjà entre Rennes et Redon, et qu'il convient, en ce 21ème siècle, siècle décisif pour le maintien du vivant sur terre, d'être raisonnable en adaptant et en modernisant l'existant. L'époque du « tout jetable », est révolue. Refaire, améliorer l'existant, limiter l'impact de l'homme sur son environnement, c'est la ligne directrice des projets et initiatives publiques et privées. Pour les réseaux de communication, les élus du Syndicat Mixte du SCoT des Vallons de Vilaine affirment que cette solution doit être également privilégiée. Ainsi, en quelques années, prenant conscience de l'impérieuse nécessité d'agir avant qu'il ne soit trop tard, ce scénario de construction d'une nouvelle ligne ferroviaire pour traverser le territoire des Vallons de Vilaine du Nord au Sud est devenu une véritable hérésie au 21ème siècle. Jamais ce projet n'obtiendra une acceptabilité auprès des habitants, des acteurs économiques et environnementaux, ou bien encore des décideurs locaux. Et jamais, le Syndicat Mixte du SCoT des Vallons de Vilaine n'inscrira dans son Schéma de Cohérence Territoriale ce projet, car c'est un non-sens. Comme le montre le projet LNOPBL d'autres voies plus sobres, moins coûteuses et plus raisonnables pour l'impact paysager et social sur le territoire sont possibles. Nous sommes prêts à en discuter. (Motion Prise le 08 juin 2022 lors du Comité Syndical). En conséquence, les représentants élus de la Commune de LALLEU s'opposent fermement au principe même d'envisager une nouvelle voie de chemin de fer qui passerait demain sur le territoire des Vallons de Vilaine.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi Climat & Résilience, la Commune de LALLEU s'opposera avec conviction et fermeté à l'inscription de cette nouvelle ligne LNOPBL, et de son emprise foncière, dans la liste des projets d'envergure nationaux et régionaux tel qu'ils seront précisés dans le cadre de la mise en œuvre de la loi pour intégrer l'objectif d'une moindre consommation foncière au sein du SRADDET d'ici 2024.

ADOPTÉ à 9 voix POUR, 2 voix CONTRE et 1 ABSTENTION.